



Règlement du concours photo « *Chiens de conduite* »

L'institut de l'élevage organise un concours de photographies gratuit et sans obligation d'achat, du 1^{er} avril au 8 mai 2022 sur le thème : « *Chiens de conduite de troupeau, dans leur cadre de travail* ».

Ce concours donnera lieu à l'utilisation des photos pour valoriser le travail des chiens de conduite notamment sur des documents de communication et lors d'événements dédiés à l'élevage.

Ce jeu-concours est ouvert à tous. Les participants enverront leur photo accompagnée d'un texte expliquant pourquoi ils ont choisi cette photo pour illustrer le thème : « *Chiens de conduite de troupeau, dans leur cadre de travail* ».

Le participant reconnaît que sa participation au présent jeu vaut acceptation intégrale du règlement sans aucune réserve.

Thème

Le concours porte sur le thème « *Chiens de conduite de troupeau, dans leur cadre de travail* ». Il s'agira d'illustrer au travers de la photo, la place/le rôle des chiens de conduite de troupeau dans les élevages : **tous les contextes de travail (plein-air, bâtiment), toutes les espèces d'animaux (ovins, caprins, bovins, volailles, porcs, ...) et toutes les races de chiens de conduite sont concernés. Dans l'idéal, la photo illustrera le tryptique éleveur-troupeau-chien.**

Conditions de participation

Les participants enverront une photo accompagnée d'un texte de quelques lignes (maximum 200 mots) expliquant la photo, ainsi que leurs noms, prénoms et le département où a été prise la photo.

Les photos d'une qualité trop insuffisante (inférieure à 1 500 x 2 000 pixels) ne pourront être retenues.

En envoyant une photographie dont il est l'auteur et représentant le thème des « *Chiens de conduite de conduite, dans leur cadre de travail* », le participant entre automatiquement dans le concours et s'engage **à céder à l'Institut de l'élevage leurs droits sur les photos envoyées, dans le cadre de la promotion du concours et document de communication en lien avec les chiens de conduite.**

A noter que l'utilisation des photos sera faite **exclusivement par l'Institut de l'élevage, sur des supports en lien avec les chiens de conduite et en mentionnant le nom de l'auteur.**

La photo pourra mettre en scène le participant ou l'un de ses proches, dans ce cas, il conviendra que soit également fournie l'autorisation de droit à l'image (d'utilisation et de diffusion) correspondante.

La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution des éventuelles gratifications.

Modalités de participation

Le concours se déroule ainsi :

Phase de dépôt des photographies du vendredi 1^{er} avril 2022 et jusqu'au dimanche 8 mai 2022 inclus.

- Le participant doit envoyer à l'Institut de l'élevage une photographie de chiens de conduite réalisée dans leur cadre de travail (récemment ou par le passé) à l'adresse concoursphoto@idele.fr.
- La photo sera accompagnée d'un texte explicatif de quelques lignes (maximum 200 mots)

- Deux photographies par participant sont acceptées.
- Tout participant adressant à l'Institut de l'élevage plus de deux photographies se verra automatiquement exclu du concours.
- Le participant devra accompagner sa photographie des éléments suivants : **Nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale et le département où a été prise la photo.**
- Phase de sélection par l'organisateur : **Mardi 10 mai 2022**
- Un jury composé de 3 membres issus des équipes de l'Institut de l'élevage examinera l'ensemble des photographies reçues et **présélectionnera 40 photographies**. Les photos seront sélectionnées sur leur originalité, leur réponse au thème notamment en s'appuyant sur le texte transmis avec la photo, leur qualité technique et leur qualité artistique. Le jury est souverain, aucun recours ne pourra être formulé quant au choix des photos lauréates.

Phase de vote du public : du mercredi 11 mai 2022 à 12h au lundi 23 mai 2022 à 12h

- Le votant se connecte sur <https://www.facebook.com/chiensdetroupeauidele> -> album « Concours Photos – Chiens de conduite 2022 » et vote pour sa (ses) photographie(s) favorite(s) en cliquant sur « J'aime / J'adore », au-dessous desdites photographies.
- Le dépouillement des votes et la sélection du gagnant se feront parmi l'ensemble des participants dont les candidatures répondront aux critères de sélection et dont les photographies auront recueilli le plus grand nombre de votes (soit le plus grand nombre de « J'aime / J'adore »).

Clôture des votes : Lundi 23 mai 2022 à 12h.

- Le lundi 23 mai à 12h, l'album photo permettant aux votants de participer sera retiré de la page Facebook : <https://www.facebook.com/chiensdetroupeauidele> afin d'éviter les votes tardifs.

Annnonce du gagnant : Mardi 24 mai 2022 à 15h.

- La photographie gagnante sera affichée dans un post « Gagnants concours photos – Chiens de conduite » lors de l'annonce du gagnant et l'album « Concours photo - Chiens de conduite 2022 » sera remis en ligne sur la page Facebook Chiens de troupeau <https://www.facebook.com/chiensdetroupeauidele>

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

La phase de vote du public se déroulant sur la plateforme facebook.com, en aucun cas Facebook ne saurait être tenu responsable en cas de litige lié au jeu. Facebook n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération.

Désignation du gagnant

- Le gagnant sera le participant dont la photographie aura recueilli le plus grand nombre de votes sur la page <https://www.facebook.com/chiensdetroupeauidele> -> album « Concours photo - Chiens de conduite 2022 » à la date du **lundi 23 mai à 12h**.
- Le Gagnant sera contacté par email dans les 48h suivant le dépouillement des votes, lui confirmant son gain, le lot énoncé dans le paragraphe Prix des lauréats et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai d'un mois à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera conservé par l'Institut de l'élevage.
- Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'utilisation de son nom et prénom pour la publication des résultats pour une durée indéterminée, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Prix des lauréats

Le gagnant sera récompensé par un beau livre sur l'élevage. Le prix vous sera adressé par voie postale, ou vous pourrez également aller le récupérer directement à la Maison Nationale des Eleveurs, 149 rue de Bercy, 75595 PARIS CEDEX 12.

Obligation, autorisation, cession des droits et utilisation des photographies

Chaque participant en envoyant sa (ou ses) photo(s) s'engage à être l'auteur de la (les) photographie(s) transmise(s) et du texte qui l'accompagne dans le cadre de la participation au présent concours et/ou détenir tous les droits de propriété intellectuelle sur celle(s)-ci.

De même, il s'engage à détenir une autorisation écrite dans le cas où la (ou les) photo(s) envoyée(s) pourrai(en)t mettre en cause le droit à l'image d'une ou plusieurs personnes.

Le participant tiendra à disposition de l'Institut de l'élevage toutes les autorisations écrites nécessairement obtenues.

L'Institut de l'élevage ne serait être tenu pour responsable du non-respect de ces deux points.

En participant au concours, les photographes participants :

- Autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms (liés au crédit photo) pour les opérations en lien avec le concours (site internet, etc.). Il est également prévu que le nom et le prénom de l'auteur seront incrustés dans la photo.
- Acceptent que leur(s) photo(s) si elle(s) est / sont retenue(s) dans les 20 présélectionnées soi(en)t reproduite(s) et utilisée(s) par l'Institut de l'élevage sur ses supports de communication, pour son site Internet et les réseaux sociaux notamment Facebook, Instagram, Twitter... et lors d'événements liés à l'élevage.

Les participants acceptent d'être recontactés par mail dans le cadre du concours, si nécessaire, pour des demandes d'informations complémentaires concernant leur participation et le cas échéant pour l'organisation de la remise de leur prix.

Responsabilité

L'Institut de l'élevage ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu.

L'Institut de l'élevage ne saurait être tenu responsable en cas de mauvais acheminement du courrier électronique ou en cas d'interruption des communications internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau, etc.).

Protection des données personnelles

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Les participants peuvent faire valoir leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant par courriel à : concoursphoto@idele.fr.

Dépôt règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, le non-respect de ces dispositions entraînera l'exclusion du participant.

Le règlement peut être consulté sur le site <https://idele.fr/chiens-de-troupeau/publications> et sera envoyé à toute personne qui en fera la demande à : concoursphoto@idele.fr.

Autorisation d'exploitation du droit à l'image d'une personne

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Demeurant,

Adresse :

Code postal et Ville :

Né(e) le : à

Nationalité :

Agissant en mon nom personnel,

Autorise l'Institut de l'élevage à utiliser mon image ;

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'Institut de l'élevage à reproduire, exploiter et communiquer au public mon image fixée dans le cadre de la photographie pour le Concours photo « *Chiens de conduite de troupeau, dans leur cadre de travail* » qui a lieu du 1^{er} avril 2022 au 8 mai 2022.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées **directement et exclusivement** par l'Institut de l'élevage, dans le cadre de la promotion du concours et document de communication en lien avec les chiens de conduite, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

Sur **tous les supports matériels et immatériels**, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : *support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels...*

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation. La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à :

Le :

Signature

Convention de cession de droits

Entre :
L'Institut de l'élevage (Idele)
Ayant son siège social :
Maison Nationale des Eleveurs
149 rue de Bercy
75595 PARIS CEDEX 12
Ci-après dénommé « Institut de l'élevage »
D'une part,

Et :
Nom :
Prénom :
En sa qualité de photographe
Demeurant :
Ci-après dénommé(e) « le Cédant »
D'autre part,

Le Cédant s'engage à fournir à l'Institut de l'élevage une (ou deux) photographie(s) dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :

- **Format** : 1 500 x 2 000 pixels minimum
- **Support numérique en jpg**
- **Prises dans le cadre** du Concours photo « *Chiens de conduite de troupeau, dans leur cadre de travail* » qui a lieu du 1^{er} avril 2022 au 8 mai 2022.

Le Cédant s'engage à **céder à l'Institut de l'élevage leurs droits sur les photos envoyées, dans le cadre de la promotion du concours et document de communication en lien avec les chiens de conduite** et ce pour la France et tous les territoires, pour une durée de trois ans à compter de la signature de la présente, renouvelable par tacite reconduction.

Les droits cédés sont constitués de la **totalité des droits de reproduction et de représentation** de la photographie précitée et plus précisément :

- Le droit d'utilisation directe et exclusivement par l'Institut de l'élevage, dans le cadre de la promotion du concours et de documents de communication en lien avec les chiens de conduite ;
- Le droit d'utiliser, de présenter et d'exposer les photographies pour les besoins de communication de l'Institut de l'élevage, sur des supports en lien avec les chiens de conduite.

Par ailleurs, le Cédant s'engage à fournir à l'Institut de l'élevage toutes les informations devant paraître au crédit photographique étant précisé qu'en cas d'erreur ou d'omission la responsabilité de l'Institut de l'élevage ne pourra être recherchée, notamment au titre du non-respect du droit au nom du photographe :

- **Mentions à porter au crédit photographique** :

Enfin, la remise de la photographie à l'Institut de l'élevage implique de la part du Cédant la souscription des garanties suivantes :

- La garantie que la photographie cédée ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois en vigueur et plus particulièrement les lois relatives à la contrefaçon et au droit à l'image ;
- D'une façon générale, la garantie contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques, qui porteraient atteinte à la jouissance paisible des droits que le Cédant cède par les présentes à l'Institut de l'élevage.

Fait à
Le.....

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »